

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1052 chargeant M. Chamois des fonctions de secrétaire du comité local de vente des timbres antituberculeux.

n° 1052

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 novembre 1938

Numéro JO
n° 504 du 30/11/1938

Date du numéro
30 novembre 1938

TEXTE INTÉGRAL

M. Henri Chamois, adjoint des services Civils, est chargé des fonctions de secrétaire du Comité local de vente des timbres antituberculeux à compter de la date de la présente décision.